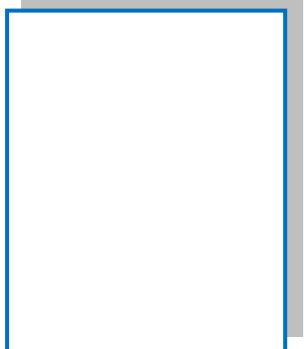




FICHE d'INSCRIPTION Année 2017 - 2018

NOM :	Prénom :
-------	----------

Date de naissance		Lieu de naissance	
Adresse postale			
Adresse e-mail obligatoire			
Téléphone fixe et/ou portable			
Portable (n° parents pour jeune archer)			
N° de licence		Catégorie	
Type d'arc	<input type="checkbox"/> Classique	<input type="checkbox"/> A poulies	



Cette partie sera remplie par le responsable des inscriptions. Tout dossier incomplet sera refusé

Certificat médical

Nouveaux adhérents : Certificat avec mention obligatoire : "pour la pratique du tir à l'arc **EN COMPETITION**" oui - non
Renouvellement d'une licence : Pour renouveler sa licence, le sportif ou les parents d'un jeune archer atteste(nt) sur l'honneur avoir répondu par la négative à l'ensemble du questionnaire FFTA Sinon besoin d'un nouveau certificat

Prêt d'arc (1^{ère} année) : Initiation Evolution Chèque de caution

Location d'arc (à partir de la 2^{ème} année) Chèque de caution

<input type="checkbox"/> Arc complet	: 90,00 € par an ou 30,00 € par trimestre	<input type="checkbox"/> 1 Chèque	<input type="checkbox"/> 3 Chèques
<input type="checkbox"/> Poignée	: 60,00 € par an ou 20,00 € par trimestre	<input type="checkbox"/> 1 Chèque	<input type="checkbox"/> 3 Chèques
<input type="checkbox"/> Branches	: 60,00 € par an ou 20,00 € par trimestre	<input type="checkbox"/> 1 Chèque	<input type="checkbox"/> 3 Chèques

Licence payable à l'inscription : Poussins : 31,25 € Jeunes : 40,25 € Adultes : 68,25 €
 Espèces Chèque Coupons sport Chèques vacances

Cotisation club toutes catégories : 130,00 € par an ou paiement en 3 fois

<input type="checkbox"/> Espèces	<input type="checkbox"/> Chèque(s)	<input type="checkbox"/> Coupons sport	<input type="checkbox"/> Chèques vacances
	<input type="checkbox"/> 1 Chèque	<input type="checkbox"/> 3 Chèques	

Pack matériel : Comprenant : 8 Flèches, Palette, Dragonne, Carquois, Repose-arc, protège-bras

<input type="checkbox"/> Pack enfant : 105,00 € [avec t-shirt de club]	<input type="checkbox"/> Pack adulte : 100,00 € [sans t-shirt de club]		
<input type="checkbox"/> Espèces	<input type="checkbox"/> Chèque(s)	<input type="checkbox"/> Coupons sport	<input type="checkbox"/> Chèques vacances
	<input type="checkbox"/> 1 Chèque	<input type="checkbox"/> 3 Chèques	

3 enveloppes timbrées avec nom et adresse : oui - non **[pour les nouveaux adhérents uniquement]**
 Attestation responsabilité civile ou extra-scolaire : oui - non
 Abonnement au magazine FFTA 22,00 € à l'année : oui - non Espèces Chèque

J'accepte la diffusion de photos me concernant dans les médias, notamment pour illustrer* :

articles de presse	oui - non	site Internet	oui - non
page Facebook du club	oui - non	journal du club	oui - non

*rayer la mention inutile

Fait à Vedène, le2017 Signature



RESPONSABLE LEGAUX

Indispensable pour les archers mineurs

Nom, Prénom : Père Mère Tuteur légal

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Adresse mail :

Si parents séparés, coordonnées de l'autre parent :

Nom, Prénom : Père Mère Tuteur légal

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

Adresse mail :

Autorisation des responsables légaux

Je (Nous) soussigné(s)

Autorise (Autorisons) (nom et prénom de l'enfant)

à pratiquer le tir à l'arc et les exercices liés à la pratique de ce sport au sein de La Compagnie d'Arc de Vedène, affiliée à la Fédération Française (F.F.T.A.) sous le n° 13 84 131.

. Mon fils, ma fille⁽¹⁾ sera licencié(e) à la F.F.T.A. par les soins de la Compagnie, il (elle) bénéficie donc de l'assurance fédérale mais je m'engage à payer la licence et la cotisation club.

. Mon fils, ma fille⁽¹⁾ reçoit un lot de matériel qui lui sera personnel (8 flèches, 1 dragonne, 1 palette, 1 repose-flèche, 1 carquois, 1 protège-bras, 1 T-shirt), je paie l'ensemble du matériel en chèque.

. Mon fils, ma fille⁽¹⁾ a passé une visite médicale de non contre-indication à la pratique du Tir à l'arc, **y compris en compétition**, dont j'ai transmis le certificat au responsable de la Compagnie. Ou pour le renouvellement de la licence de mon fils, ma fille⁽¹⁾ j'atteste sur l'honneur avoir répondu par la négative au questionnaire de la FFTA.

. J'autorise la diffusion de photos de mon fils, ma fille⁽¹⁾ notamment pour illustrer
articles de presse oui – non site Internet oui – non
page Facebook du club oui – non journal du club oui – non

Les horaires et les lieux d'entraînement m'ont été communiqués.

Mon fils, ma fille⁽¹⁾ fréquente l'établissement scolaire suivant :

Je note que mon accord sera sollicité pour les déplacements qui pourraient être proposés à mon fils, à ma fille⁽¹⁾, pour participer à des rencontres ou des compétitions adaptées à son âge.








En outre, en cas d'accident, j'autorise le (la) représentant(e) de la Compagnie d'Arc de Vedène présent(e) sur les lieux de l'accident, à faire pratiquer tout acte médical ou chirurgical d'urgence que nécessitera son état. J'accepte toute hospitalisation décidée par les services de secours appropriés (POMPIERS-SAMU...) dans l'hôpital compétent le plus proche.

Fait à Vedène le : / /

(1) : Rayer la mention inutile


Signature du représentant légal


Pièces à joindre obligatoirement :

-  La fiche d'inscription dûment remplie
-  1 Certificat médical de moins de 3 mois pour les nouveaux adhérents (obligatoire pour tous et comportant la mention «**autorise la pratique du tir à l'arc y compris en compétition**»).
- Pour les archers déjà licenciés, le certificat est valable 3 ans.
-  1 Autorisation parentale pour les mineurs
-  3 Enveloppes timbrées pour nouveaux adhérents (au nom et à l'adresse des parents pour les archers mineurs)
-  1 Photo d'identité récente à coller sur la fiche d'inscription (sera scannée pour la licence)
-  1 Attestation de Responsabilité Civile ou attestation extrascolaire pour un jeune
-  1 ou plusieurs chèques de paiement à l'ordre de la Compagnie d'Arc de Vedène


Matériel


1^{ère} année :

-  Prêt d'un arc d'initiation + une stabilisation simple + 1 viseur contre la remise d'un chèque de caution

-  Achat d'un lot de matériel comprenant :
8 Flèches, Palette, Dragonne, Carquois, Repose-arc, Protège-bras
Pack enfant : 105,00 € avec T-shirt de club - Pack adulte : 100,00 € sans T-shirt de club.

2^{ème} année et les suivantes :

-  Location d'un arc d'initiation ou de première compétition (poignée + branches + corde) :
30,00 € par trimestre + un chèque de caution

-  Location d'une poignée ou d'une paire de branches :
20,00 € au trimestre + un chèque de caution

N.B. tout trimestre commencé sera dû.

La restitution de l'arc de club se fera obligatoirement lors de la dernière séance d'entraînement, à défaut, le chèque de caution sera mis à l'encaissement.

Licence	Cotisations club
<p>Le prix annuel de la licence 2017/2018 est de :</p> <ul style="list-style-type: none">⇒ 29,25 € pour les poussins⇒ 38,25 € pour les jeunes des benjamins aux juniors⇒ 66,25 € pour les adultes <p>Toutes les licences seront payables à l'inscription. Le prix de la licence comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">⇒ L'assurance dommages causés à un tiers qui est obligatoire⇒ L'assurance individuelle accidents qui n'est pas obligatoire (le licencié peut la refuser et en demander le remboursement soit 0,30 €)	<p>Le montant de la cotisation club est de 130,00 € à l'année pour tous les archers quelles que soient les catégories. Elle est payable en :</p> <ul style="list-style-type: none">⇒ 1 chèque* de 130,00 € à l'inscription qui sera mis à l'encaissement en octobre⇒ 3 chèques* qui seront mis à l'encaissement en octobre 2017, janvier et avril 2018 <p>N.B. : à partir du 2^{ème} archer d'une même famille et même adresse, la cotisation club annuelle sera de 118,00 €</p>

*Chèque à l'ordre de la Compagnie d'Arc de Vedène

Remarque

Etant affiliés à l'ANCV, nous acceptons pour le paiement de la licence, de la cotisation club et du matériel les chèques-vacances et (ou) les Coupons -sports

"Le tir à l'arc" : magazine d'informations de la FFTA

Pour 22,00 €, vous avez la possibilité de vous abonner à cette revue qui paraît tous les 2 mois.

Vous y découvrirez toute l'actualité des diverses disciplines du tir à l'arc, ainsi que les calendriers, des informations concernant le matériel ou encore des explications techniques...

Lieux des entraînements

D'octobre à fin mars : Gymnase du Lycée Professionnel Domaine d'Eguilles, avenue Eguilles et celui des Ecoles Alphonse Daudet, avenue Marius Jouveau à Vedène

D'avril à septembre : terrain, rue de la Banastière

Horaires des entraînements en salle (à partir du mois d'octobre)

(LP Domaine d'Eguilles la semaine – Gymnase Ecoles Daudet le samedi)

Horaires susceptibles d'être modifiés

Lundi	18h30 - 20h30	Adultes et compétiteurs
Mardi	20h00 - 22h00	Adultes et compétiteurs
Mercredi	17h00 - 19h30	Jeunes archers en : "Concours jeunes" et "Concours qualifs"
Jeudi	20h00 - 22h00	Adultes et compétiteurs
Vendredi	18h30 - 20h30	Adultes et compétiteurs
Samedi <i>Gymnase Ecoles Daudet</i>	08h30 - 10h30	Débutants adultes et adolescents
	10h30 - 12h30	Enfants débutants et poussins 2 ^{ème} année
Samedi <i>LP Domaine d'Eguille</i>	14h30 - 17h00	Jeunes archers en : "Concours jeunes" et "Concours qualifs"

N.B. : les groupes d'entraînement peuvent changer selon le nombre, l'âge, le niveau, l'objectif des archers

Entraînement des jeunes du mercredi et du samedi

Pour le bon fonctionnement des entraînements :

- ❖ Les parents s'assureront que l'encadrement est présent avant de déposer leurs enfants.
- ❖ Les parents devront être présents à la fin de chaque séance pour récupérer leurs enfants ou faire une procuration aux personnes qui les prendront.
- ❖ Les enfants seront obligatoirement récupérés à l'intérieur de la salle d'entraînement. En aucun cas, les enfants quitteront SEULS la salle d'entraînement (sauf si décharge signée par les parents).
- ❖ Les parents seront ponctuels en respectant les horaires d'entraînement.
- ❖ Les parents devront obligatoirement remplir l'autorisation parentale de pratique du tir à l'arc et d'intervention médicale et chirurgicale.

Pour l'attention des enfants, les parents ne sont pas autorisés à assister aux entraînements.

Information

La responsabilité de l'Association "La Compagnie d'Arc de Vedène" ne peut être engagée pour tous préjudices matériels ou corporels, causés ou subis par quelque personne que ce soit, avant, pendant ou après les entraînements.